



Non à la répression à l'égard de militant-es syndicaux-ales au collège République (Bobigny, 93)

Le rectorat de Créteil a lancé des procédures de mutation forcée et de sanctions disciplinaires à l'égard d'enseignant-es syndiqué-es au collège République à Bobigny:

Le collège République de Bobigny est un collège d'éducation prioritaire, comprenant une section d'enseignement général et professionnel adaptée (SEGPA), un dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) dont les élèves appartiennent à plus de 76 % à des catégories socio-professionnelles défavorisées. Le collège a vu son nombre d'élèves augmenter de 12 % depuis 2012 sans que cette hausse du nombre d'élèves n'engage une augmentation du nombre d'heures allouées au collège. Face à cette situation inique, les personnels ont choisi, comme dans beaucoup d'autres établissements, de se mobiliser, à de nombreuses reprises ces dernières années, pour exiger la création des moyens nécessaires pour un service public d'éducation plus égalitaire.

Jeudi 29 mars, l'annonce de sanctions est tombée comme un couperet. Sur quatre enseignant-e-s du collège, deux sont menacé-e-s d'une mutation dans l'intérêt du service, une décision arbitraire de la hiérarchie, et deux sont informé-e-s de l'ouverture d'une procédure disciplinaire. Les quatre personnels sont des représentant-es de deux organisations de défense des personnels. Ils et elles sont connu-e-s de l'administration comme des représentant-e-s syndicaux-ales régulièrement élu-e-s au conseil d'administration du collège.

Les organisations syndicales SUD, CGT, SNES-FSU, SNEP-FSU, FO dénoncent la répression sans précédent qui s'abat sur des enseignant-e-s militant-es syndicaux-ales qu'elles considèrent comme d'une ampleur inédite à l'échelle d'un EPLE.

Ces attaques contre ces délégué-e-s syndicaux-ales sont perpétrées dans un contexte d'ensemble marqué par le tout-répressif : Projet de loi dit de « *l'école de la confiance* » qui, avec son article 1, cherche à entraver la liberté d'expression et interdire toute résistance ; loi dite « *anti-casseurs* » remettant en cause le droit démocratique de manifester.

Ces attaques interviennent justement au moment où les personnels sont mobilisés et appellent à la grève la semaine prochaine dans le but d'obtenir le retrait de ce projet de loi ainsi que l'abrogation des réformes Blanquer du baccalauréat, des lycées et de *Parcoursup* ainsi que de la loi Blanquer.

Les organisations syndicales SUD, CGT, SNES-FSU, SNEP-FSU, FO revendiquent l'arrêt immédiat des procédures disciplinaires et de mutation forcée engagées par la hiérarchie à l'encontre des 4 collègues du collège République.